



NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Évaluations préliminaires de la Phase 1

RÉSUMÉ DES CONSTATS ET DÉCISIONS



- Creighton, Saskatchewan
- Ear Falls, Ontario
- Hornepayne, Ontario
- Ignace, Ontario
- Pinehouse, Saskatchewan
- Première nation d'English River, Saskatchewan
- Schreiber, Ontario
- Wawa, Ontario

Novembre 2013

Table des matières

| | |
|--|----|
| Objet de ce document..... | 3 |
| Au sujet de la Gestion adaptative progressive..... | 5 |
| Une question de sûreté et de responsabilité..... | 5 |
| Fondement du plan canadien..... | 5 |
| Processus de sélection d'un site..... | 6 |
| Collectivités participantes..... | 7 |
| Deux phases d'évaluations préliminaires..... | 9 |
| Une approche intégrée..... | 10 |
| Ce que nous avons appris – Constats sur huit collectivités..... | 14 |
| Collectivités jugées plus susceptibles de se prêter à la mise en oeuvre du projet de la GAP..... | 21 |
| Une base pour les études suivantes..... | 23 |
| Et maintenant..... | 28 |
| Étapes suivantes pour les collectivités..... | 28 |
| Un bilan continu..... | 28 |
| Poursuivre en partenariat..... | 29 |

Objet de ce document

Au cours d'un dialogue pancanadien qui a duré trois ans, les Canadiens ont tracé un plan pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien appelé la Gestion adaptative progressive (GAP). Ce plan comprend une méthode technique et un système de gestion. Un élément important de ce plan est que les installations canadiennes de gestion à long terme du combustible irradié doivent être situées en un lieu sûr au sein d'une collectivité informée et consentante.

Chargée de mettre en oeuvre la GAP, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a lancé en mai 2010 un processus de sélection d'un site visant à trouver ce lieu sûr au sein d'une collectivité informée et consentante. Les principes et le cadre décisionnel utilisés pour choisir un site ont été définis au cours d'un processus de collaboration et dialogue mené en 2008 et 2009.

Le processus de sélection d'un site continue de progresser suivant une série pluriannuelle d'étapes qui visent à garantir, plus que tout, que le site choisi sera sûr, sécuritaire et qu'il répondra aux normes scientifiques, professionnelles et éthiques les plus rigoureuses. Depuis que le processus a été lancé, la SGDN a travaillé en collaboration avec les collectivités intéressées dans le but de déterminer si elles sont susceptibles de répondre aux exigences de sélection pour l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur et d'un centre d'expertise, les composants clés du plan canadien.

Le processus de sélection d'un site aboutira, au terme de plusieurs phases d'évaluation de plus en plus détaillées, au choix d'un site unique où s'établiront le dépôt géologique en profondeur et le centre d'expertise. Il faudra encore plusieurs années d'études et d'évaluations techniques, scientifiques et sociales détaillées, et des d'activités d'engagement additionnelles auprès des collectivités intéressées, des collectivités voisines et des peuples autochtones avant qu'un site de prédilection sûr puisse être confirmé pour le projet.

Considérant que 21 collectivités se sont engagées à explorer leur intérêt potentiel pour le projet et leur aptitude à l'accueillir, le processus de sélection d'un site doit prévoir une façon de centrer les efforts sur les collectivités les plus susceptibles de répondre aux exigences, jusqu'à ce qu'un site et une région de prédilection aient été déterminés. Ces décisions seront soutenues par une séquence d'évaluations et d'activités d'engagement conçues pour permettre à la SGDN et aux collectivités d'explorer l'aptitude potentielle de chaque site et de déterminer s'il est indiqué de passer à la prochaine étape.

Le processus de réduction du nombre de collectivités participant au processus de sélection d'un site s'est amorcé à l'automne 2013 et le nombre de collectivités participantes continuera d'être resserré au fur et à mesure que les évaluations techniques et sociales seront complétées.

La première phase de l'Évaluation préliminaire a été entreprise sur demande dans 20 collectivités participant au processus de sélection d'un site. Elle constitue la phase initiale de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site en neuf étapes décrit dans *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*, publié en mai 2010. Ces évaluations ont pour but de déterminer quelles collectivités sont les plus susceptibles de répondre aux exigences précises se rapportant aux aspects techniques et scientifiques et au bien-être de la collectivité du projet, reconnaissant que beaucoup d'autres études devront être réalisées avant que l'aptitude d'un site puisse être confirmée.

Les évaluations préliminaires de la Phase 1 viennent de se conclure dans huit collectivités. Elles se poursuivent encore dans 12 autres collectivités.

Ce document examine les résultats des évaluations complétées dans les huit premières collectivités :

- Ear Falls, Hornepayne, Ignace, Schreiber et Wawa, en Ontario;
- Creighton, le village nordique de Pinehouse et la Première nation d'English River, en Saskatchewan.

Il précise aussi quelles collectivités de ce groupe pourront passer aux études suivantes. Les collectivités dont il a été déterminé qu'elles commandaient des études et des activités d'engagement plus poussées démontrent à ce stade précoce qu'elles sont fort susceptibles de répondre aux exigences scientifiques, techniques et sociales de la GAP, étant entendu qu'aucune décision ne sera prise qui puisse compromettre la sûreté.

Les résultats des Évaluations préliminaires de la Phase 1 pour chacune des huit collectivités sont consignés dans les *Rapports d'évaluation préliminaire de la Phase 1*, ainsi que dans une série de rapports connexes. Ces rapports font état des constats qui se dégagent :

- des études de bureau qui explorent la possibilité de trouver un site pouvant confiner et isoler de manière sûre et sécuritaire le combustible nucléaire irradié de la population et de l'environnement pendant la très longue période requise;
- des travaux menés en collaboration avec la collectivité pour explorer la possibilité que le projet puisse s'harmoniser avec la vision à long terme de la collectivité et soutenir la volonté de ses membres d'approfondir leur apprentissage du projet au cours des subséquentes phases du processus en vue d'étayer les décisions à venir.

À ce stade précoce du processus, il faut souligner qu'il faudra encore répondre à plusieurs questions au cours des travaux à venir. La SGDN travaillera avec chacune des collectivités choisies pour des études plus poussées à répondre à ces questions et à explorer de manière plus approfondie la possibilité qu'un site puisse répondre aux exigences de sûreté, que le projet puisse s'harmoniser avec la vision à long terme de la collectivité et que l'intérêt pour le projet puisse perdurer.

Bien qu'au cours de la première phase d'étude l'accent soit mis sur l'engagement des collectivités participant au processus de sélection d'un site de la GAP, il est entendu qu'un partenariat élargi incluant les collectivités environnantes et les peuples autochtones devra être établi pour que le projet puisse aller de l'avant. Grâce au travail accompli jusqu'à maintenant avec les collectivités participant au processus de sélection d'un site et aux activités d'approche des collectivités environnantes et des peuples autochtones, la nature et la forme des partenariats requis pour mettre en oeuvre la GAP commencent à se dessiner. Ce projet ne pourra aller de l'avant qu'avec la collaboration de la collectivité intéressée, des collectivités environnantes et des peuples autochtones potentiellement touchés à la mise en oeuvre du projet.

Au sujet de la Gestion adaptative progressive

Une question de sûreté et de responsabilité

Depuis des décennies, les Canadiens utilisent l'électricité produite par les réacteurs nucléaires exploités en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Tout juste plus de 2 millions de grappes de combustible irradié ont été produites. Lorsque le combustible nucléaire irradié est retiré d'un réacteur, il est considéré comme un déchet, est radioactif et doit être géré avec soin. Bien que sa radioactivité décroisse avec le temps, sa toxicité chimique persiste, et le combustible irradié présentera un risque de santé pour la population et l'environnement pendant encore plusieurs centaines de milliers d'années. Actuellement, le combustible nucléaire irradié canadien est provisoirement entreposé en toute sûreté dans des installations autorisées situées là où le combustible irradié est généré. La mise en oeuvre d'un plan de gestion à long terme sûr et sécuritaire du combustible nucléaire irradié qui protégera la population et l'environnement est une responsabilité importante que nous partageons entre Canadiens. À travers des dialogues avec les citoyens et les peuples autochtones de partout au Canada, la SGDN a constaté que la présente génération souhaitait agir et résoudre la question du combustible nucléaire irradié, estimant qu'il serait imprudent et injuste pour les générations futures que nous attendions plus longtemps.

La SGDN tient à reconnaître le leadership des 20 collectivités participant aux Évaluations préliminaires ainsi que leur contribution à la mise en oeuvre du plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Fondement du plan canadien

En 2007, le gouvernement du Canada a sélectionné un plan pour la gestion à long terme de son combustible nucléaire irradié. Ce plan, appelé la Gestion adaptative progressive (GAP), inclut la mise en oeuvre d'un important projet national d'infrastructure au sein d'une collectivité informée et consentante. Le projet consiste à confiner et à isoler à long terme le combustible nucléaire irradié de la population et de l'environnement à l'intérieur d'un dépôt géologique en profondeur construit dans une formation rocheuse propice. Il inclut également la construction d'un centre d'expertise et la mise en place d'un système de transport du combustible irradié.

En vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (2002), la SGDN est responsable de la mise en oeuvre du plan canadien. La SGDN s'est engagée à accomplir sa mission en collaboration avec les citoyens et les groupes intéressés et concernés, d'une manière qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable.

Aperçu de la Gestion adaptative progressive (GAP) :

- *Élaborée dans le cadre d'un dialogue pancanadien poursuivi de 2002 à 2005*
- *Sélectionnée en tant que plan canadien en 2007 par le gouvernement du Canada, conformément à la Loi sur les déchets de combustible nucléaire*
- *Ses principaux éléments incluent :*
 - *Le confinement et l'isolement sûrs et sécuritaires du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur centralisé situé dans une formation rocheuse appropriée.*
 - *Une série d'étapes et de décisions claires qui peuvent être adaptées au fil du temps.*
 - *Un processus de sélection d'un site ouvert, inclusif et équitable permettant de choisir une collectivité hôte qui soit informée et consentante.*
 - *L'occasion pour la population et les collectivités de participer tout au long du processus de mise en oeuvre.*
 - *La possibilité d'un entreposage provisoire à faible profondeur sur le site, au besoin.*
 - *Une intendance à long terme assurée par une surveillance en continu du combustible irradié.*
 - *La possibilité de récupérer le combustible irradié pendant une période prolongée au cas où il deviendrait nécessaire d'y avoir accès ou pour tirer profit de nouvelles technologies.*
 - *Des garanties financières et un financement à long terme du programme afin que les sommes nécessaires à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié soient disponibles au moment voulu.*

Processus de sélection d'un site

Dans le cadre d'un processus de collaboration mené en 2008 et en 2009, la SGDN a travaillé avec les Canadiens intéressés à l'élaboration d'un cadre décisionnel visant à choisir un site pour le projet. La SGDN décrit le processus de sélection d'un site dans le document *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié, mai 2010* (SGDN, 2010).

Ce processus est conçu pour assurer la sécurité et la protection de la population et de l'environnement. Conformément aux orientations fixées par les Canadiens, le processus de sélection d'un site est fondé sur un ensemble de principes qui reflètent les valeurs et les priorités des Canadiens sur cette question. Le processus comporte aussi plusieurs étapes qui, selon les Canadiens, doivent faire partie intégrante de tout processus décisionnel approprié pour le Canada en cette matière. Ces étapes sont décrites dans *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié, mai 2010* (SGDN, 2010).

Des évaluations préliminaires sont réalisées à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site. Plusieurs autres étapes doivent être complétées au cours des prochaines années avant qu'un site de prédilection puisse être identifié et qu'une évaluation environnementale et un examen réglementaire soient demandés. Les collectivités intéressées peuvent se retirer du processus de sélection d'un site en tout temps au cours du processus, jusqu'à ce qu'une entente définitive ait été signée, sous réserve du respect de toutes les exigences réglementaires et de l'obtention des approbations nécessaires.

Il est fondamental pour le processus de sélection d'un site que seule une collectivité informée et consentante puisse être choisie pour accueillir le projet, le consentement des résidents de la collectivité devant faire l'objet d'une démonstration. Le projet ne sera mis en oeuvre que dans un lieu qui pourra répondre aux exigences rigoureuses de sûreté et où le projet pourra contribuer au bien-être de la collectivité.

Collectivités participantes

La carte de la figure 1 indique où sont situées les 21 collectivités de la Saskatchewan et de l'Ontario qui ont participé activement au processus de sélection d'un site (20 en sont à l'Étape 3; une en est à l'Étape 2). Ces deux provinces, en compagnie des provinces du Québec et du Nouveau-Brunswick, participent au cycle du combustible nucléaire. La Saskatchewan y est associée par le biais de l'extraction de l'uranium, qui est utilisé dans la fabrication du combustible nucléaire. L'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick y participent par la production d'électricité à partir de centrales nucléaires.

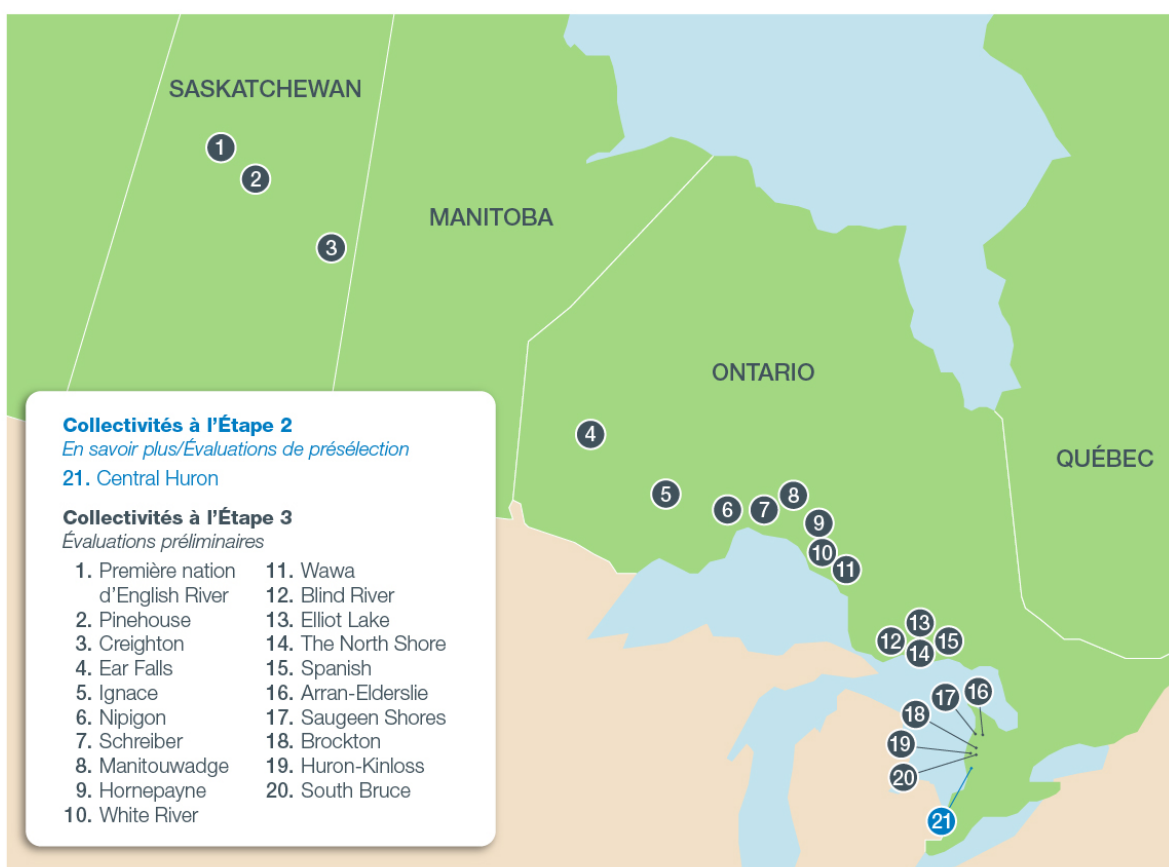


Figure 1 : Collectivités participant au processus de sélection d'un site

Les collectivités participantes actuelles se sont engagées dans le processus de sélection d'un site en exprimant leur intérêt d'en apprendre davantage sur le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié et sur le projet de la GAP (Étape 2) en réponse à une invitation ouverte.

Plusieurs collectivités ayant exprimé leur intérêt, la SGDN a entrepris une Évaluation de présélection, correspondant aux études de l'Étape 2, et a commencé à travailler avec les collectivités afin de les aider à approfondir leur apprentissage du projet et à réfléchir à leur intérêt. L'Évaluation de présélection avait pour but de déterminer, d'après les informations disponibles et cinq critères de présélection, si des conditions évidentes permettraient d'exclure une collectivité des étapes subséquentes du processus de sélection d'un site.

La SGDN a commencé à travailler avec chacune des collectivités qui ont réussi l'Évaluation de présélection et qui ont décidé de participer à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site (Évaluations préliminaires) à la réalisation d'une évaluation préliminaire. Jusqu'à maintenant, 20 collectivités ont demandé la tenue d'évaluations préliminaires.

Les collectivités ont entrepris leurs évaluations à différents moments. Huit premières évaluations, lesquelles font l'objet de ce rapport, se sont achevées en 2013. La SGDN prévoit compléter les 12 prochaines évaluations à une date ultérieure.

En septembre 2012, après un préavis, la SGDN a suspendu la phase des « expressions d'intérêt » du processus de sélection d'un site afin de centrer ses efforts sur les collectivités qui avaient exprimé leur intérêt jusqu'à ce point.

Le processus décisionnel permettant de déterminer quelles collectivités parmi les huit premières à participer devraient faire l'objet d'études plus détaillées s'est amorcé à l'automne 2013 et se poursuivra tout au long des phases d'évaluation technique et sociale de plus en plus détaillées.

- La SGDN a mis en oeuvre une phase initiale de resserrement du nombre de participants basée sur les résultats des Évaluations préliminaires de la Phase 1 pour un groupe initial de huit collectivités :
 - Les collectivités de Creighton, de Pinehouse et de la Première nation d'English River, en Saskatchewan.
 - Les collectivités d'Ear Falls, de Hornepayne, d'Ignace, de Schreiber et de Wawa, en Ontario.

Comme le précise ce document, un certain nombre de ces collectivités, étant globalement susceptibles de répondre aux critères de sélection, ont été choisies pour passer aux évaluations subséquentes de la Phase 2. Ces évaluations de la Phase 2 débiteront en 2014.

- En 2014, la SGDN prévoit achever les Évaluations préliminaires de la Phase 1 demandées par un groupe supplémentaire de 12 collectivités ontariennes : Arran-Elderslie, Blind River, Brockton, Elliot Lake, Huron-Kinloss, Manitouwadge, Nipigon, The North Shore, Saugeen Shores, South Bruce, Spanish et White River. Lorsque ces évaluations auront été réalisées, une autre phase de sélection sera mise en oeuvre pour choisir les collectivités aux dossiers les plus solides pour passer aux études subséquentes de la Phase 2.

- À partir de 2014, les études de l'Évaluation préliminaire de la Phase 2 débuteront. Elles dureront de trois à quatre ans et seront réalisées au sein d'un nombre réduit de collectivités jugées particulièrement propices à accueillir le projet de la GAP. Au cours de cette période, des études sur le terrain seront entreprises, les études d'ingénierie et de conception axées sur les collectivités se poursuivront et les activités d'engagement seront élargies. Faisant suite aux études précédentes, la Phase 2 comprendra :
 - des études géoscientifiques et environnementales préliminaires sur le terrain;
 - des évaluations préliminaires de sûreté;
 - des études sociales, économiques et culturelles plus détaillées;
 - des activités de sensibilisation et la poursuite de l'apprentissage et de la réflexion par la collectivité intéressée;
 - l'élargissement de la portée des activités d'engagement pour inviter les collectivités environnantes et les peuples autochtones à en apprendre davantage sur le projet et à participer à l'évaluation de l'aptitude de la région.
- Au terme de la seconde phase d'étude, une ou possiblement deux collectivités jugées potentiellement propices à l'établissement de l'installation feront l'objet de travaux de caractérisation détaillée de l'Étape 4. Cette étape comprendra des études approfondies visant à évaluer et à confirmer la sûreté, lesquelles pourraient être réalisées sur une période de trois à cinq ans ou plus. Les résultats de ces études permettront d'identifier un lieu de prédilection, qui sera ensuite soumis à un processus d'approbation réglementaire dirigé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Deux phases d'évaluations préliminaires

Les évaluations préliminaires abordent les facteurs et critères de sélection d'un site décrits dans le document de la SGDN *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié, mai 2010* (SGDN, 2010). Les études de l'évaluation préliminaire de l'Étape 3 du processus de sélection d'un site sont réalisées en deux phases, lesquelles offriront aux collectivités et à la SGDN l'occasion de dresser un bilan.

- **Phase 1** – Les évaluations de la Phase 1 sont réalisées dans toutes les collectivités qui ont réussi l'évaluation de présélection et qui ont demandé la tenue d'une évaluation préliminaire. Cette phase comporte des études de bureau destinées à explorer la possibilité pour la collectivité de répondre aux exigences de sûreté et comprend des études relatives à l'ingénierie, à l'aptitude sur le plan géoscientifique, à l'environnement et à la sûreté ainsi qu'au transport. Cette phase inclut des activités d'apprentissage du projet à l'intention de la collectivité, d'engagement et de réflexion sur la probabilité que le projet favorise le bien-être de la collectivité et s'harmonise avec sa vision à long terme. La SGDN travaillera avec les collectivités au cours de cette phase à explorer les indices qui permettraient de déterminer s'il est possible de soutenir la volonté de leurs membres d'en apprendre davantage sur le projet au cours des subséquentes phases de travail requises pour étayer le processus décisionnel et, à un stade ultérieur, une démonstration convaincante de leur consentement. Cette phase sollicitera la

participation des collectivités environnantes et des peuples autochtones à un dialogue sur le projet qui se poursuivra au cours des phases futures. Cette phase des travaux se réalise en une année ou plus.

- **Phase 2** – Les évaluations de la Phase 2 sont réalisées dans un nombre réduit de collectivités intéressées choisies par la SGDN d'après les résultats des études de la Phase 1. Les travaux de la Phase 2 serviront à évaluer plus avant l'aptitude potentielle des régions par le biais d'études techniques détaillées et d'études sur le terrain. Cette phase comprend une exploration plus détaillée de la possibilité de favoriser le bien-être de la collectivité. La portée des activités d'apprentissage et d'engagement s'élargit pour inclure la participation des collectivités environnantes et des peuples autochtones à l'exploration de la possibilité de favoriser le bien-être de la région dans son ensemble, de soutenir l'intérêt pour le projet et de travailler au fondement d'une collaboration en partenariat à la mise en oeuvre du projet. Ensemble, la SGDN, les collectivités potentiellement aptes, les collectivités environnantes et les peuples autochtones examineront l'aptitude de la collectivité et de la région à accueillir le projet de la GAP. Les évaluations préliminaires de la Phase 2 devraient pouvoir se réaliser sur une période approximative de trois à quatre ans.

Cette approche des évaluations en deux phases est décrite dans le document *Évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle – Études de faisabilité* (SGDN, 2011).

Jusqu'à maintenant, les efforts ont été axés sur les évaluations préliminaires de la Phase 1. L'apprentissage tiré des études de l'évaluation préliminaire de la Phase 1 menées dans huit collectivités est résumé dans ce document.

Une approche intégrée

La SGDN a adopté une approche intégrée pour la mise en oeuvre des évaluations préliminaires. Comme le décrit *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié, mai 2010* (SGDN, 2010), ces évaluations explorent les volets de la sûreté et du bien-être de la collectivité par l'étude des nombreuses exigences techniques, scientifiques et sociales du projet.

Quatre questions clés ont guidé l'application des facteurs et critères de sélection d'un site au cours de cette phase initiale de l'évaluation préliminaire et ont fait l'objet d'une réflexion de la part de la SGDN et de la collectivité. Ces questions, énoncées dans *Évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle – Études de faisabilité* (SGDN, 2011), seront étudiées plus avant dans le cadre des activités plus poussées menées avec les collectivités qui passeront à la Phase 2.

1. La sûreté, la sécurité et la protection de la population et de l'environnement jouent un rôle central dans le processus de sélection d'un site. ***Est-il plausible qu'un site sûr puisse être trouvé?***
2. Le projet sera mis en oeuvre de manière à favoriser le bien-être à long terme de la collectivité. ***Est-il plausible que le bien-être de la collectivité soit favorisé par la mise en oeuvre du projet, et quels éléments devront être mis en place (en ce qui a trait, par exemple, aux infrastructures, aux ressources ou aux mesures de planification) pour atteindre cet objectif?***

3. À une étape ultérieure du processus, la collectivité devra démontrer qu'elle est informée et qu'elle accepte d'accueillir le projet. ***Est-il plausible que les membres de la collectivité continuent d'être intéressés à explorer ce projet aux étapes subséquentes du processus de sélection d'un site?***
4. Le projet sera mis en oeuvre de manière à favoriser le bien-être à long terme de la région environnante. ***Est-il plausible que le bien-être de la région environnante soit favorisé et qu'il soit possible de jeter les bases qui permettront d'aller de l'avant avec le projet?***

Ces questions de grande portée ont été abordées dans le cadre d'une série d'études illustrée dans la figure suivante.

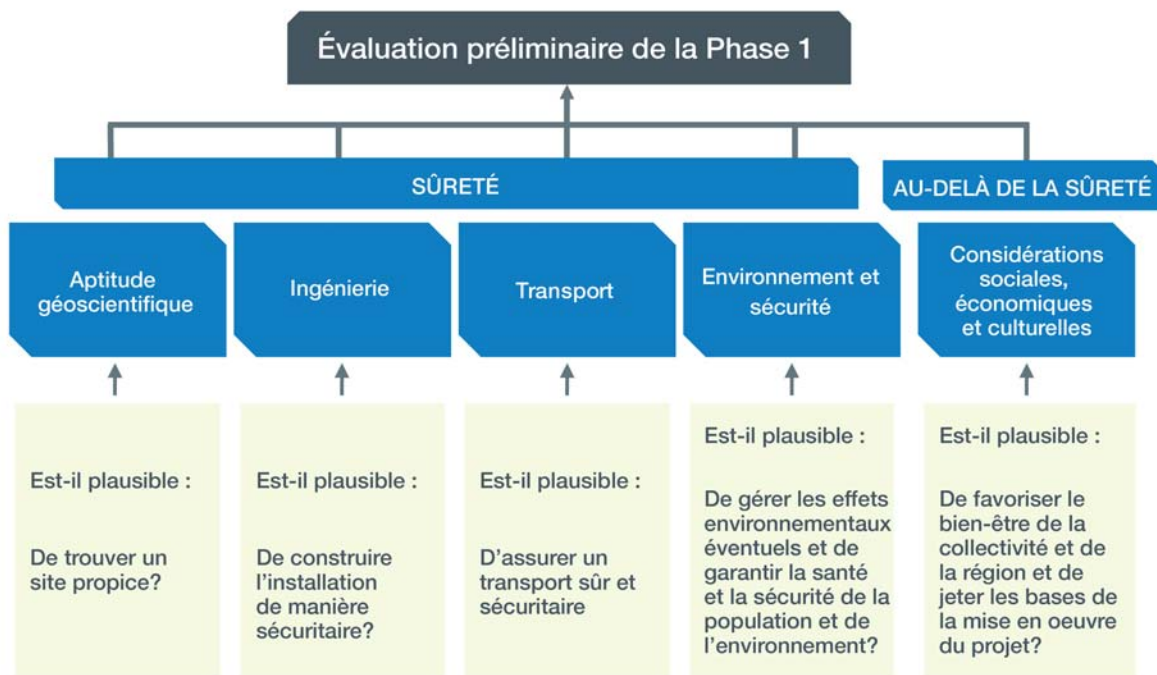


Figure 2 : Structure des évaluations préliminaires de la Phase 1

Au cours de la Phase 1, les études ont été menées à travers un éventail d'activités. Certaines activités ont été réalisées par des experts-conseils, par exemple l'évaluation des caractéristiques géologiques de la région, une parmi plusieurs études visant à évaluer la possibilité de trouver un site sûr. D'autres activités ont été réalisées en partenariat avec la collectivité; par exemple, explorer la possibilité que le projet soit mis en oeuvre de façon à contribuer au bien-être à long terme de la collectivité. Tout au long de cette phase, la SGDN a travaillé avec les dirigeants des collectivités à solliciter la participation des résidents et à commencer à approcher les collectivités environnantes, les peuples autochtones et d'autres dans la région pour les inviter à participer aux travaux. Au cours de la Phase 2, ces études prendront de l'ampleur et comprendront des travaux sur le terrain et des activités élargies d'engagement.

Comme le décrit le processus de sélection d'un site de la SGDN, l'aptitude des sites potentiels est déterminée en fonction d'un certain nombre de critères d'évaluation, groupés selon six fonctions de sûreté qu'un site doit pouvoir assurer pour être jugé apte à accueillir le projet (SGDN, 2010). Les études de l'évaluation de la sûreté de la Phase 1 ont amorcé l'exploration d'un sous-ensemble de ces facteurs par le biais d'études de bureau. Les évaluations de la Phase 2 comprendront des études sur le terrain et des forages en profondeur, lesquels permettront d'élargir l'évaluation pour mieux aborder les facteurs d'évaluation. Les six facteurs d'évaluation de la sûreté sont :

- **Confiner et isoler de manière sûre le combustible nucléaire irradié** : Les caractéristiques rocheuses du site sont-elles aptes à confiner et à isoler à long terme le combustible nucléaire irradié des humains, de l'environnement ainsi que des perturbations de surface causées par l'activité humaine et les événements naturels?
- **Résister aux futurs processus géologiques et aux changements climatiques à long terme** : La formation rocheuse du site est-elle géologiquement stable et est-il vraisemblable qu'elle le demeure à très long terme de sorte que le dépôt ne puisse être perturbé de façon appréciable par des processus géologiques et changements climatiques tels que les séismes et les cycles glaciaires?
- **Construction, exploitation et fermeture sûres du dépôt** : Les caractéristiques du site se prêtent-elles à la construction, à l'exploitation et à la fermeture sûres du dépôt?
- **Isoler le combustible irradié de l'activité humaine future** : L'intrusion humaine future (par exemple par l'exploration ou l'exploitation minière) est-elle peu probable?
- **Se prêter aux activités de caractérisation de site et d'interprétation des données** : L'étude et la description des conditions géologiques sont-elles praticables à une échelle suffisante pour en démontrer la sûreté à long terme?
- **Transport sûr** : Est-il possible de déterminer un itinéraire par lequel le combustible irradié pourra être acheminé de manière sûre et sécuritaire depuis les installations où il est actuellement entreposé vers le site du dépôt?

Un certain nombre de facteurs au-delà de la sûreté ont été identifiés pour évaluer la possibilité que le projet puisse favoriser le bien-être de la collectivité intéressée (SGDN, 2010). Les études de la Phase 1 sur le bien-être de la collectivité visaient les collectivités qui avaient exprimé l'intérêt d'en apprendre davantage sur le projet. Par conséquent, les études portaient sur le sous-ensemble de facteurs se rapportant à la collectivité. Les études de la Phase 2 sont conçues pour élargir l'évaluation aux facteurs se rapportant à la région environnante, y compris les collectivités environnantes et les peuples autochtones. Les facteurs autres que la sûreté sont :

- Les incidences sociales, économiques et culturelles potentielles au cours de la phase de mise en oeuvre du projet, en tenant compte, entre autres, des facteurs relevés grâce au savoir traditionnel autochtone.
- La probabilité que la viabilité à long terme de la collectivité et de la région soit améliorée par la mise en oeuvre du projet, en tenant compte, entre autres, des facteurs relevés grâce au savoir traditionnel autochtone.
- La probabilité que soient évités les secteurs écologiquement vulnérables et les sites importants pour la collectivité, en tenant compte, entre autres, des facteurs relevés grâce au savoir traditionnel autochtone.

- La capacité des infrastructures physiques et sociales de s'adapter aux changements occasionnés par le projet.
- La possibilité d'éviter ou d'atténuer au minimum les incidences liées au transport du combustible nucléaire irradié depuis les installations d'entreposage actuelles jusqu'au site du dépôt.

Afin d'assurer une approche d'évaluation large, inclusive et holistique dans ces domaines, un cadre du bien-être de la collectivité a été défini pour aider à saisir et à évaluer les incidences potentielles du projet de la GAP. Ce cadre a été utilisé pour mieux examiner le projet, comprendre comment les collectivités et la région environnante peuvent être touchées si le projet est mis en oeuvre dans la région et relever les occasions de s'appuyer sur le projet pour atteindre les autres objectifs importants pour la population de la région. Plus tard dans le processus, l'engagement élargi pourrait faire évoluer le cadre pour inclure, par exemple, l'éclairage de la science, des modes de vie et des considérations spirituelles des Autochtones.

Ce que nous avons appris – Constats sur huit collectivités

Les évaluations préliminaires de la Phase 1 se sont conclues pour les huit premières collectivités à s'être engagées dans le processus de sélection d'un site. Celles-ci incluent les collectivités d'Ear Falls, de Hornepayne, d'Ignace, de Schreiber et de Wawa, en Ontario, et les collectivités de Creighton, de Pinehouse et de la Première nation d'English River, en Saskatchewan.

L'aptitude potentielle a été examinée pour chacune des collectivités intéressées, par l'exploration des domaines se rapportant à la sûreté et au bien-être de la collectivité décrits à la section précédente. Pour chaque collectivité, les constats sont présentés dans une série de rapports d'évaluation axés sur des volets distincts des études et sont résumés dans le *Rapport d'évaluation préliminaire*, qui réunit les constats de chaque étude en un document commun. Les constats de ces évaluations sont brièvement résumés ci-dessous.

1. Dans les huit collectivités, les études ont démontré la possibilité de répondre aux exigences du projet pour trois domaines reliés à la sûreté.

À ce stade précoce de l'évaluation, les études indiquent que les huit collectivités sont susceptibles de répondre aux exigences de sûreté se rapportant à l'ingénierie, au transport, à l'environnement et à la sûreté.

- **Ingénierie – Les huit collectivités sont susceptibles de répondre aux exigences se rapportant à la construction sécuritaire de l'installation dans la région**

Les évaluations complétées jusqu'à maintenant indiquent que, sur le plan de l'ingénierie, il est plausible de pouvoir construire l'installation dans chacune des huit collectivités. Des différences ont été relevées entre les collectivités en ce qui a trait à la topographie et à l'infrastructure de soutien, lesquelles auront des implications pour les coûts, la construction et l'exploitation, selon le lieu où sera mis en oeuvre le projet. À ce stade précoce d'évaluation, toutes les collectivités évaluées sont jugées susceptibles de pouvoir répondre aux exigences d'ingénierie du projet.

- **Transport – Les huit collectivités sont susceptibles de répondre aux exigences liées à la sûreté et à la sécurité du transport vers un site de la région**

Sur le plan technique, il est plausible de pouvoir transporter en toute sûreté et sécurité le combustible nucléaire irradié depuis les installations d'entreposage provisoire actuelles jusqu'aux huit régions étudiées. La sûreté radiologique est assurée par le robuste colis de transport. Des différences existent dans les distances parcourues pour transporter le combustible irradié vers chacune des huit collectivités étudiées. On reconnaît qu'une distance plus grande accroît la probabilité d'accidents de circulation et ajoute à l'empreinte carbone. Le transport est un élément important du projet et fera l'objet d'un engagement public pour comprendre les importantes considérations sociales. On prévoit que certains groupes et particuliers voudront faire part des questions, des préoccupations et des préférences qu'ils voudront voir prises en compte dans la seconde phase d'étude et d'engagement de l'évaluation. À ce stade précoce d'évaluation, toutes les collectivités évaluées sont jugées susceptibles de pouvoir répondre aux exigences techniques du projet liées au transport. Les considérations sociales seront abordées lors de la prochaine phase des travaux.

- **Environnement et sûreté – Les huit collectivités sont susceptibles de répondre aux exigences se rapportant à la gestion des incidences environnementales et à la protection de la population et de l’environnement**

À ce stade précoce, les évaluations préliminaires relatives à l’environnement et à la sûreté ont permis de relever certains secteurs qui ne se prêteraient pas à l’établissement du dépôt, mais n’ont pas relevé de conditions évidentes pouvant exclure l’établissement du dépôt à proximité d’une des huit collectivités. Pour les collectivités qui passeront à la Phase 2 de l’évaluation préliminaire, les caractéristiques environnementales des régions candidates seront importantes pour guider l’identification de secteurs plus précis se prêtant à l’établissement du dépôt. L’avis de la collectivité locale et les études sur le terrain seront essentiels à la Phase 2 pour mieux comprendre et caractériser les conditions environnementales locales. Travaillant en collaboration avec les aînés locaux, la SGDN s’efforcera également d’approfondir certains aspects du savoir traditionnel autochtone pour mieux comprendre la région. Peu importe où sera logé le projet, il y aura des incidences environnementales à gérer et à pallier. Plusieurs de ces incidences ressembleraient à celles d’un important projet industriel ou minier. Les incidences potentielles seraient gérées ou atténuées par le biais du choix du site, des caractéristiques conceptuelles, des pratiques d’exploitation et d’un plan de surveillance et de gestion environnementales. À ce stade précoce d’évaluation, toutes les collectivités évaluées sont jugées susceptibles de répondre aux exigences du projet se rapportant à l’environnement et à la sûreté. Les considérations sociales dans ce domaine seront examinées plus à fond au cours de la prochaine phase des travaux.

- 2. Les études ont permis de constater une certaine possibilité pour les huit collectivités de répondre aux exigences du projet liées à l’aptitude sur le plan géoscientifique (une exigence capitale en matière de sûreté) et aux considérations sociales, économiques et culturelles. Toutefois, des différences importantes ont été soulevées entre les collectivités. Ces différences ont influencé le choix de la SGDN des lieux où centrer ses efforts pour les études plus détaillées.**

À ce stade précoce d’évaluation, les études ont permis de relever des différences entre les collectivités dans deux domaines d’étude importants.

Le premier concerne les caractéristiques géoscientifiques des collectivités et des régions, y compris les milieux géologiques et leur histoire structurale géologique, ainsi que les complexités et les incertitudes associées. Les lieux présentant les plus grandes incertitudes et complexités géoscientifiques sont jugés moins susceptibles de pouvoir répondre aux exigences du projet, étant donné qu’ils rendraient plus difficile la constitution d’un solide dossier de sûreté.

Le second domaine concerne les différences dans la possibilité pour le projet de la GAP de s’harmoniser avec les priorités et les objectifs de la collectivité, et pour la collectivité de maintenir son intérêt pour le projet. L’intérêt soutenu sera requis ultérieurement pour démontrer le consentement éclairé de la collectivité. La possibilité pour le projet de favoriser le bien-être de la collectivité et la possibilité pour la collectivité de maintenir son intérêt sont des considérations importantes une fois satisfaites toutes les exigences de sûreté. Lorsqu’il n’y a pas harmonisation profonde avec les aspirations de la collectivité ou lorsque cette harmonisation n’est pas manifeste, et lorsque la capacité de la collectivité à maintenir son intérêt est faible ou incertaine, la SGDN considère que la possibilité de démontrer un consentement éclairé à un stade ultérieur des travaux est diminuée.

▪ **Aptitude sur le plan géoscientifique – Possibilité de trouver un site à la géologie propice**

L'aptitude sur le plan géoscientifique des collectivités a été évaluée de manière uniforme par le biais d'une large gamme de sources de données, y compris de levés géophysiques, de cartes géologiques, de rapports et d'articles techniques et de bases de données géoscientifiques gouvernementales. La conformité géoscientifique est le premier élément considéré pour déterminer quelles collectivités et quels secteurs commandent des études supplémentaires, étant entendu qu'aucune décision qui puisse compromettre la sûreté ne sera prise.

Bien que les huit collectivités examinées reposent sur des formations de roche cristalline du Bouclier canadien, leurs configurations géologiques diffèrent considérablement. À ce stade précoce du processus d'évaluation des sites, les évaluations indiquent que chaque collectivité compte de larges secteurs susceptibles de répondre aux exigences géoscientifiques de sûreté liées à l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur. Toutefois, l'évaluation a permis de relever des différences de complexité géoscientifique et d'incertitude entre les collectivités, différences qui sont le reflet de leurs configurations géologiques et histoires structurales uniques. Les diverses caractéristiques géoscientifiques qui demanderaient à être mieux comprises par des études plus détaillées et des études sur le terrain ont trait aux éléments suivants :

- Les caractéristiques géologiques pertinentes à l'évaluation de la fonction de confinement et d'isolement de la roche hôte potentielle, y compris le type de roche, l'homogénéité lithologique, la profondeur et l'étendue latérale.
- L'influence potentielle des structures connues et interprétées telles que les fractures, les failles et les dykes sur l'intégrité des formations rocheuses hôtes et sur la possibilité de trouver des secteurs possédant des formations rocheuses d'un volume suffisant.
- L'incidence potentielle des conditions de surface dans les régions candidates sur la caractérisation des sites et la construction d'un dépôt. Ces conditions incluent la répartition et l'épaisseur des couches de recouvrement (sols superficiels), la topographie et les étendues d'eau en surface.
- La possibilité pour le dépôt d'être perturbé par l'activité humaine future telle que l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles.

Les incertitudes associées aux facteurs énumérés ci-dessus sont décrites en détail dans une série de rapports d'évaluation géoscientifiques réalisés pour chaque collectivité.

▪ **Bien-être de la collectivité – Possibilité de favoriser le bien-être de la collectivité à travers la mise en oeuvre du projet**

Les évaluations indiquent que chacune des huit collectivités est susceptible de tirer profit de la mise en oeuvre du projet de la GAP. Toutefois, des différences existent par rapport à la mesure dans laquelle le projet semble pouvoir s'harmoniser avec les aspirations et les priorités à plus long terme de la collectivité *prise dans son ensemble*. Dans certains cas, le projet semble bien s'harmoniser avec les objectifs les plus importants de la collectivité, et dans d'autres cas, il s'harmonise avec certains objectifs, mais pas avec d'autres. Dans les collectivités qui font partie du second groupe, le projet pousserait la collectivité à faire des choix difficiles entre ses priorités et ses objectifs. Par conséquent, la possibilité de divergences concernant le projet et d'une incidence négative sur la

cohésion de la collectivité serait plus grande. Dans ces circonstances, la SGDN juge que la possibilité pour le projet de favoriser le bien-être de la collectivité est diminuée.

Les huit collectivités pourraient s'appuyer sur le projet de la GAP pour atteindre des objectifs importants pour elles. Cela découle du fait que, dans une plus ou moins grande mesure, les huit collectivités souhaitent soutenir leur viabilité par le développement économique. Sur ce plan, le projet contribuerait au bien-être de chacune de ces collectivités.

À l'instar d'autres projets d'envergure, le projet de la GAP créerait des emplois directs, indirects et induits dans la collectivité et la région. Cela aiderait la collectivité à retenir et à accroître sa population, ainsi qu'à développer son économie. Une population accrue dynamiserait la collectivité et susciterait des retombées en matière de croissance et de développement économique. L'offre de compétences et de main-d'oeuvre dans la collectivité se diversifierait et se bonifierait probablement avec l'accroissement de la population et par suite des occasions nouvelles et différentes engendrées par le projet. Une population accrue aiderait à son tour la collectivité à atteindre ses objectifs éducationnels grâce à la hausse des effectifs, qui contribuerait à soutenir les écoles existantes et à créer le fondement financier requis pour améliorer les occasions éducatives au sein de la collectivité. Un nombre accru de foyers et des dépenses plus élevées ouvriraient des débouchés aux entreprises locales sollicitées pour répondre aux besoins d'une population croissance et plus prospère. Sur le plan des finances de la collectivité, l'assiette fiscale s'accroîtrait probablement et serait plus équitablement répartie entre les différents éléments industriels, résidentiels et commerciaux. Le financement et la participation accrus permettraient à la collectivité d'améliorer et d'élargir la gamme des services de santé et des programmes récréatifs et sociaux qui y sont offerts. Le projet contribuerait sans doute à consolider l'assise démographique de la collectivité par la rétention des jeunes ménages et des jeunes en général et par l'augmentation de sa capacité de soutenir ses membres d'âge moyen et ses personnes âgées. Le projet de la GAP sera mis en oeuvre sur plusieurs décennies, ce qui contribuerait à la viabilité de la collectivité sur une longue période.

L'afflux de résidents et l'activité économique accrue qui découleraient du projet seraient susceptibles de profiter aux collectivités qui souhaiteraient bonifier leurs infrastructures, améliorer leurs services et renforcer leur population. Ceux qui préféreraient que le projet s'établisse à l'extérieur du territoire de la collectivité pourraient également y trouver un avantage, si un modèle de site plus éloigné est mis en oeuvre, puisque la collectivité représenterait tout de même une source de personnel, de services et de soutien indispensables.

Par contre, au sein de quelques collectivités, l'ampleur et le type de croissance qui seraient souhaitables à long terme suscitent débats et divisions, et le projet serait susceptible d'exacerber ces divisions. Par exemple, il y a débat dans certaines collectivités quant à déterminer si la diversification industrielle et économique devrait constituer le moyen prioritaire de soutenir une viabilité à long terme, ou si l'écotourisme devrait plutôt être la voie d'avenir. La SGDN estime que ces deux objectifs peuvent être appuyés par la mise en oeuvre du projet de la GAP. Cependant, si le projet crée de la discorde, amplifiant un débat déjà en cours qui suscite des divergences au regard de la vision à long terme de la collectivité, la possibilité que le projet puisse s'harmoniser avec la vision de la collectivité s'en trouve diminuée, et perpétuer les discussions pourrait avoir une incidence négative sur la cohésion de la collectivité.

Un projet de cette portée et de cette envergure est susceptible de transformer une collectivité et une région sous maints aspects. Les collectivités ont aidé la SGDN à saisir que les incidences potentielles du projet sur d'autres aspects de la vie de la collectivité doivent être pris en compte, notamment : le lien avec le territoire et avec les autres membres de la collectivité; la possibilité de s'adonner à des activités telles que la chasse, la pêche, la cueillette et le piégeage, lesquels peuvent revêtir une importance spirituelle, culturelle et personnelle; le sentiment de responsabilité qui suscite une bienveillance à l'égard de la Terre, des générations futures et de toutes les créatures; et d'autres aspects importants du mode de vie de la collectivité. La mesure dans laquelle le projet est susceptible de s'harmoniser avec le bien-être de la collectivité est une question à laquelle doit réfléchir et répondre la collectivité elle-même. Lorsque les réflexions et les discussions indiquent que des conflits fondamentaux peuvent apparaître entre le projet et ces aspects du bien-être de la collectivité, ou lorsque l'harmonisation des deux est incertaine, la SGDN estime que la possibilité de favoriser le bien-être de la collectivité dans son ensemble s'en trouve diminuée.

- **Intérêt – Possibilité de maintenir la volonté d'apprendre**

Les évaluations indiquent que chacune des collectivités est au moins quelque peu susceptible de pouvoir maintenir la volonté d'en apprendre davantage sur le projet pendant une période prolongée. Par contre, des différences se sont révélées entre les collectivités quant à l'ampleur du défi qui se pose pour soutenir l'intérêt de leurs membres. Dans le cas des collectivités où des difficultés importantes doivent être résolues afin de maintenir l'intérêt, la SGDN estime que la possibilité d'un apprentissage soutenu, et ultimement d'un consentement informé à l'intérieur de l'échéancier prévu du projet, est moindre.

Depuis au moins 18 mois ou plus, la SGDN a approché un large éventail de dirigeants et de résidents de collectivités et a pris connaissance de leurs points de vue sur le projet de la GAP. Au cours de ces interactions, la SGDN s'est forgé une idée préliminaire de la possibilité qui existe de soutenir l'intérêt et l'apprentissage au sein de la collectivité pendant toute la période qu'il faudra pour réaliser les études plus détaillées. Les collectivités diffèrent par l'ampleur des difficultés qui se posent pour soutenir leur intérêt, reflétant la dynamique sociale et politique et l'intérêt uniques à chacune d'elles. Les difficultés peuvent être des divergences préexistantes au sein de la collectivité (se rapportant, par exemple, aux priorités de la collectivité), ou des expériences négatives vécues précédemment en lien avec d'autres industries ou projets qui suscitent de l'appréhension ou de la méfiance à l'égard du projet de la GAP. Lorsque des divergences fondamentales existent au sein d'une collectivité concernant ses orientations futures, la SGDN a noté que la volonté globale d'en apprendre davantage sur le projet est moindre. De plus, lorsque les divergences au sein de la collectivité par rapport à ce projet reflètent des divergences anciennes ou des divergences sur d'autres questions débattues de longue date, la SGDN a également noté une faible volonté d'apprendre. Lorsque ces conditions s'appliquent dans une collectivité, la SGDN estime qu'il est moins probable que l'intérêt de la collectivité puisse se maintenir.

Le processus de sélection d'un site encourage les collectivités à en apprendre davantage sur le projet et à réfléchir à leur intérêt à chaque phase d'étude, et de façon de plus en plus détaillée au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Au fil de ce processus d'apprentissage et de dialogue, les membres des collectivités ont, bien sûr, exprimé des préoccupations et des questions concernant la sécurité de la population et de l'environnement, et concernant la façon dont le projet pourrait aider ces collectivités à

forger l'avenir qu'elles ont entrevu pour elles-mêmes. L'expression de préoccupations, d'opinions fortes et de questions dans un climat de respect mutuel est considérée par la SGDN comme une preuve d'un apprentissage actif par une collectivité qui réfléchit véritablement à son intérêt à accueillir le projet. La SGDN considère que la probabilité d'un intérêt et d'un apprentissage soutenus est élevée dans les collectivités où ces conditions s'appliquent.

En revanche, dans une collectivité où les tensions et les préoccupations fondamentales ont donné lieu à de la confrontation, à de l'antagonisme, à un degré élevé de désinformation et à de la discorde, la probabilité d'un intérêt soutenu est moindre. Dans un cas semblable, la SGDN estime que même si des efforts importants étaient déployés pour rectifier les informations erronées et engager les citoyens, il n'est pas du tout certain que ces efforts accrus permettraient d'améliorer la compréhension du projet ou l'intérêt pour celui-ci. La SGDN juge moins grande la probabilité d'un intérêt soutenu dans les collectivités où ces conditions s'appliquent.

- **Bien-être et intérêt de la région environnante – Possibilité de favoriser le bien-être des collectivités de la région environnante et de maintenir leur volonté d'apprendre**

La mise en oeuvre du projet de la GAP nécessite un partenariat à long terme, s'établissant initialement avec la collectivité intéressée et s'étendant ensuite seulement aux collectivités et aux peuples autochtones de la région environnante. L'engagement des collectivités et des peuples autochtones des régions environnantes est à un stade très peu avancé et fera partie intégrante des évaluations de la Phase 2 réalisées dans les collectivités qui auront été choisies pour passer aux études plus détaillées. L'harmonisation du projet avec, d'une part, les valeurs, les priorités et les objectifs des collectivités environnantes et des peuples autochtones et, d'autre part, leur volonté d'apprendre constitueront ultimement une considération cruciale dans l'évaluation de l'aptitude de tout site. Ce projet n'ira de l'avant qu'avec la collaboration de la collectivité intéressée, des collectivités environnantes et des peuples autochtones à sa mise en oeuvre.

À ce stage précoce d'évaluation, la SGDN s'est surtout occupée d'aider la collectivité à réfléchir à sa vision, à la possibilité que le projet de la GAP puisse s'harmoniser avec cette vision et à sa volonté d'explorer plus avant le projet. Pendant que la collectivité réfléchissait à sa volonté de continuer à participer au processus ou à s'en retirer, des efforts limités ont été mis à approcher et à engager les collectivités environnantes et les peuples autochtones. En se guidant sur cet engagement préliminaire limité, la SGDN a examiné la possibilité qui existe d'engager la participation des collectivités environnantes et des peuples autochtones aux étapes subséquentes du processus. Cette considération a été un facteur de décision dans le choix des collectivités qui pourront passer à la phase suivante des travaux.

Gérer l'incertitude

Au cours des études de la Phase 1, la SGDN a commencé à se faire une idée de la possibilité pour les collectivités de répondre aux exigences du projet. Au cours de la réalisation de ces premières études, des questions ont été soulevées et des incertitudes ont été relevées. Ces questions et incertitudes diffèrent d'une collectivité à l'autre et ajoutent actuellement à la complexité du processus décisionnel. La SGDN a appris beaucoup au contact des collectivités au cours de ces études et a réfléchi à ce qu'elle a appris.

Tenant compte des travaux de la phase initiale ainsi que des questions et des incertitudes qui devront être abordées dans le futur pour mieux évaluer l'aptitude des collectivités, la SGDN reconnaît l'utilité de maintenir une diversité parmi les collectivités choisies pour passer aux études suivantes. À la lumière de ce qui a été appris au cours des études de l'Évaluation préliminaire, la SGDN juge bon de choisir délibérément des régions présentant des configurations géologiques différentes, ainsi que des caractéristiques sociales, économiques et culturelles dissemblables. Cela permettra à la SGDN d'explorer activement la possibilité de garantir la sûreté du projet par l'étude de diverses conditions géologiques. Cela permettra également d'examiner la possibilité de favoriser le bien-être de la collectivité et de développer les types de partenariats requis avec les collectivités locales, les collectivités environnantes et les peuples autochtones à travers l'éventail des intérêts et des valeurs de différentes collectivités.

La SGDN estime que le fait de rechercher une certaine diversité parmi les collectivités et les régions choisies pour les études suivantes lui donnera la latitude voulue pour recentrer ses efforts si les études suivantes dans une région particulière aboutissent à des résultats inattendus. Cette latitude aidera la SGDN à adapter le processus de sélection d'un site en réponse à ce qu'elle apprendra au fil des études. En diversifiant les régions à l'étude et en s'allouant la latitude qu'il faut pour pouvoir s'adapter aux résultats de ces études, le fondement d'une décision éclairée quant au choix d'un site ne pourra être que renforcé.

Partenariat

En réalisant ces études initiales en compagnie des collectivités, la SGDN a appris beaucoup sur la façon de travailler ensemble à établir une vision du projet de même que sur la meilleure façon de le mettre en oeuvre en collaboration avec ceux qui seront potentiellement touchés.

La participation des collectivités environnantes et des peuples autochtones est cruciale à l'avancement du processus de sélection d'un site, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, comme les rapports d'évaluation le soulignent, les études initiales ont démontré qu'il est possible de trouver des secteurs dans les collectivités étudiées qui sont susceptibles de répondre aux critères géoscientifiques requis et de permettre au projet d'être mis en oeuvre d'une manière qui est respectueuse de la population et de l'environnement naturel. Ces secteurs potentiellement aptes incluent des terres de la Couronne situés à proximité des collectivités et des terres faisant l'objet de revendications territoriales de la part des peuples autochtones. Comme le spécifie le document *Façonnons l'avenir ensemble : Processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur canadien pour combustible nucléaire irradié*, la SGDN s'est engagée à respecter les droits et les traités autochtones dans sa décision de sélection d'un site et à tenir compte des revendications territoriales non résolues entre les peuples autochtones et la Couronne. De plus, comme l'*Énoncé de politique de la SGDN concernant les Autochtones* le réaffirme, la SGDN reconnaît, respecte et honore le fait que les peuples autochtones – les peuples Indiens, Inuits et Métis du Canada – jouissent d'un statut et

de droits reconnus et proclamés dans l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* (1982). La SGDN s'est engagée à respecter les droits et les traités des peuples autochtones.

En outre, la portée et l'envergure du projet de la GAP sont telles que sa mise en oeuvre aura non seulement des incidences sur la collectivité locale hôte, mais également sur les collectivités de la région environnante. Les collectivités environnantes et les peuples autochtones doivent participer aux décisions sur le projet et à sa planification si le projet va de l'avant dans la région. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que la région pourra tirer le plus grand bénéfice du projet, que les incidences négatives pouvant en résulter pourront être gérées et que le bien-être à long terme et la viabilité pourront être assurés d'une manière qui est conforme à la vision d'avenir que s'est forgée la région. Tout au long du processus, le statut et les droits uniques des peuples autochtones doivent être respectés.

Collectivités jugées plus susceptibles de se prêter à la mise en oeuvre du projet de la GAP

Lorsque les constats des évaluations des huit premières collectivités ont été considérés, il s'est révélé que les quatre collectivités suivantes étaient plus susceptibles de pouvoir répondre aux exigences du projet de la GAP. Elles feront par conséquent l'objet d'études plus détaillées destinées à évaluer plus avant leur aptitude à la mise en oeuvre du projet :

- Creighton, en Saskatchewan
- Hornepayne, en Ontario
- Ignace, en Ontario
- Schreiber, en Ontario

Les études de la Phase 2 viseront donc ce nombre réduit de collectivités intéressées, où la probabilité de pouvoir répondre au large éventail d'exigences du projet semble élevée et où le processus de dialogue et d'apprentissage semble pouvoir se poursuivre.

Pour chacune de ces quatre collectivités, les questions clés décrites plus haut sont susceptibles de recevoir une réponse affirmative. En bref, les études de l'Évaluation préliminaire menées jusqu'à maintenant indiquent, après avoir considéré la question sous divers angles, que ces quatre collectivités et régions sont susceptibles de pouvoir se prêter à la mise en oeuvre du projet.

1. Il est plausible de pouvoir trouver un site sûr dans la région.
 - Il est plausible de pouvoir trouver un site dont la géologie est propice.
 - Il est plausible de pouvoir construire de manière sécuritaire l'installation sur le site potentiel.
 - Il est plausible que le combustible nucléaire irradié puisse être acheminé de manière sûre et sécuritaire vers la région.
 - Il est plausible de pouvoir gérer les incidences environnementales qui se présenteront et de pouvoir assurer la protection de la population et de l'environnement.
2. La mise en oeuvre du projet est susceptible favoriser le bien-être de chacune des collectivités.

3. La volonté d'en apprendre davantage sur le projet est susceptible de se maintenir dans chaque collectivité.
4. La mise en oeuvre du projet est susceptible de favoriser le bien-être des collectivités de la région et la volonté d'en apprendre davantage sur le projet est susceptible de s'y maintenir.

Pour chacune de ces quatre collectivités choisies pour les études suivantes :

- Il est plausible de trouver au sein de la collectivité ou à proximité un site sûr pour le projet de la GAP de manière à assurer la protection de la population et de l'environnement, maintenant et dans le futur.
- Sur le plan technique, il est plausible que le combustible nucléaire irradié puisse être acheminé de manière sûre depuis les sites d'entreposage actuels vers chacune de ces régions.
- Il est plausible de pouvoir trouver un site qui ne nuira pas aux options futures en ce qui a trait aux autres activités importantes pour la collectivité et la région. En d'autres termes, si une de ces régions devait être choisie pour le projet de la GAP, il est probable que l'on puisse y trouver un site approprié sur le plan géologique et environnemental qui ne compromettrait aucunement les objectifs à long terme et les usages futurs des terres et des ressources jugés importants aujourd'hui par la collectivité.
- Il est très probable que l'intérêt pour le projet se maintienne dans la collectivité locale. Chacune de ces quatre collectivités semble globalement démontrer de la cohésion et la volonté de continuer à réfléchir au projet et aux avantages qu'il peut avoir pour la collectivité. Des indices permettent d'entrevoir une volonté soutenue de progresser à travers les diverses étapes du processus de sélection d'un site de la SGDN.
- D'après les activités très limitées d'engagement menées jusqu'à maintenant, il est plausible d'envisager un intérêt soutenu dans la région environnante, alimenté par des activités auxquelles participeraient les collectivités voisines et les peuples autochtones potentiellement touchés en vue d'en apprendre davantage sur les implications du projet de la GAP et l'aptitude de la région et d'en discuter. Il est plausible de penser que la région fera preuve d'une certaine cohésion et d'une volonté de travailler ensemble à explorer les occasions qu'offre le projet.
- Il semble fort plausible que le projet de la GAP favorise le bien-être de chacune des quatre régions. Si les installations de la GAP devaient être situées au sein d'une de ces collectivités ou à proximité, la collectivité et plusieurs collectivités de la région connaîtraient un développement économique et une croissance considérables. Ce développement et cette croissance sont susceptibles de s'harmoniser avec leurs aspirations collectives.

En résumé, il apparaît que chacune des quatre collectivités choisies compte des sites potentiellement aptes qui pourraient répondre aux exigences techniques précises destinées à garantir la sûreté du dépôt. De plus, chacune d'elles possède une vision et des aspirations à long terme qui semblent pouvoir bien s'harmoniser avec la mise en oeuvre du projet de la GAP. Dans chacune d'elles, il est plausible qu'une forte volonté de continuer de participer au projet et de l'explorer puisse être soutenue, et il est plausible de pouvoir engager la région environnante à en apprendre davantage sur le projet et à participer au processus décisionnel.

Un compte rendu complet des constats d'évaluation est présenté dans les rapports d'évaluation des collectivités.

Une base pour les études suivantes

Il est important de souligner que les quatre collectivités de Creighton, de Hornepayne, d'Ignace et de Schreiber ont été choisies pour la réalisation des études de la Phase 2, mais qu'elles *n'ont pas* été jugées aptes à accueillir le projet de la GAP. De plus, aucune collectivité n'a encore confirmé son consentement à accueillir le projet.

Sur le plan de la sûreté, il faudra encore plusieurs années d'études sur le terrain et d'évaluations détaillées de sites avant que la SGDN, une collectivité et les autorités de réglementation puissent déterminer qu'un site est sûr. En attendant, il reste encore beaucoup d'informations à colliger, de données à analyser, de questions à résoudre et d'incertitudes à explorer en collaboration avec les collectivités pour mieux comprendre la possibilité pour les sites de répondre aux exigences. D'autres questions de recherche seront examinées à la Phase 2 pour étudier de manière plus approfondie la gamme de considérations géoscientifiques, environnementales, de transport et techniques essentielles à l'évaluation de l'aptitude d'un site et pour en garantir la sûreté.

À ce stade précoce du processus, les collectivités continuent d'apprendre et de dialoguer avec leurs membres et avec les collectivités voisines. Il faudra encore beaucoup de temps et de réflexion avant qu'elles puissent déterminer de façon éclairée si le projet de la GAP peut contribuer de façon positive au bien-être à long terme de la région et si elles consentent à l'accueillir.

Les études plus détaillées prévues à la Phase 2 permettront à la SGDN et aux collectivités de mieux évaluer l'aptitude potentielle des sites. Par exemple, les études géologiques sur le terrain révéleront des informations supplémentaires importantes sur chaque site, qui seront utilisées pour évaluer les incertitudes géoscientifiques résiduelles relevées au cours des études de la Phase 1 et apporter un éclairage plus précis sur les caractéristiques géoscientifiques des collectivités. En ce qui a trait au bien-être de la collectivité, les premiers dialogues de la Phase 1 ont révélé d'importantes priorités, préoccupations et difficultés propres à chaque collectivité, qu'il sera important d'aborder au cours des phases subséquentes des travaux. D'autres domaines d'incertitude et occasions d'études détaillées devraient se révéler au fil de la collaboration poursuivie entre la SGDN et les collectivités et de la progression du processus.

Des exemples illustrant la gamme et le type d'incertitudes ainsi que de sujets supplémentaires d'étude et de dialogue sont fournis ci-dessous.

Considérations géoscientifiques

Bien que les quatre collectivités semblent compter des secteurs susceptibles de répondre aux critères établis par la SGDN pour l'évaluation géoscientifique des sites, l'évaluation a relevé des caractéristiques propres à chaque secteur qui nécessiteront des évaluations plus poussées.

Dans la région de Creighton :

- les implications possibles liées aux zones de cisaillement et aux failles cartographiées situées à proximité des secteurs potentiels relevés.
- l'étendue relativement limitée des formations géologiques potentiellement propices.
- le potentiel minéral élevé de la ceinture de roches vertes environnante.

Dans la région de Hornepayne :

- les implications possibles liées à la frontière de la sous-province géologique qui traverse la région de Hornepayne.
- la faible résolution des données géophysiques disponibles pour la plus grande partie de la région.
- la présence de nombreux dykes.
- le degré de métamorphisme et son incidence possible sur l'homogénéité des roches métasédimentaires de la région.

Dans la région d'Ignace :

- la faible résolution des données géophysiques disponibles pour la plus grande partie de la région.
- les incidences possibles de la couche de recouvrement sur la capacité de mener les activités de caractérisation dans certains secteurs.

Dans la région de Schreiber :

- les implications possibles liées aux particularités régionales, telles que le rift mi-continentale, la faille de Gravel River et la frontière de la sous-province de Wawa-Quetico.
- la présence de nombreux dykes.
- les incidences possibles de la topographie accidentée sur la constructibilité et sur le régime hydrogéologique en profondeur.

Les activités de la Phase 2 serviront à évaluer ces incertitudes et fourniront des informations supplémentaires qui pourront être utilisées pour évaluer et comparer l'aptitude potentielle des collectivités. Certains aspects des travaux devront s'harmoniser avec l'avis des collectivités intéressées, dont le volet de la participation des peuples autochtones. Il est important de souligner que l'avis de la collectivité intéressée, des collectivités environnantes et des peuples autochtones doit être pris en compte dans le choix des sites potentiels de forage.

Environnement et sûreté

Les études environnementales et de sûreté menées à ce jour indiquent qu'il est plausible que le projet de la GAP puisse être mis en oeuvre en toute sûreté et d'une manière qui respecte l'environnement de chaque région. Ces études semblent indiquer que les incidences environnementales du projet pourront être gérées ou palliées en choisissant judicieusement l'emplacement du site, les caractéristiques conceptuelles de l'installation et les pratiques d'exploitation du dépôt et en mettant en oeuvre un plan solide de surveillance et de gestion environnementales. Une fois que des secteurs potentiels auront été ciblés dans chaque région, il faudra déterminer quelles mesures d'atténuation appliquer et ensuite confirmer leur efficacité.

Bien que l'évaluation ait relevé certains secteurs géographiques qui seraient exclus parce qu'ils contiennent des parcs ou des aires protégées, une évaluation environnementale plus approfondie devra être effectuée une fois que les secteurs potentiels auront été délimités. Ces études pourraient aboutir à l'exclusion d'autres secteurs d'après des critères tels que la présence de voies migratoires, la proximité d'habitats importants et la sensibilité culturelle. Des discussions avec les groupes communautaires locaux et les groupes autochtones et des études sur le terrain devront être menées pour caractériser de manière exhaustive les conditions environnementales de ces secteurs potentiels ciblés.

Au cours de la Phase 2, les évaluations environnementales et de sûreté devront tenir compte de l'avis de la collectivité intéressée, des collectivités environnantes et des peuples autochtones. Il faudra pour cela que la SGDN consulte ces groupes et travaille à renforcer leurs capacités pour leur permettre d'émettre des avis éclairés, y compris des avis basés sur le savoir traditionnel autochtone. L'avis des collectivités situées le long des possibles itinéraires de transport, lesquelles forment un groupe partageant le même intérêt, devra également être pris en compte.

Les activités de la Phase 2 traiteront de ces incertitudes et fourniront des informations additionnelles qui pourront être utilisées pour évaluer et comparer l'aptitude potentielle des collectivités.

Transport

Les études sur le transport menées à ce jour indiquent qu'il est techniquement plausible d'acheminer en toute sûreté le combustible nucléaire irradié depuis les sites de gestion provisoires, où il est actuellement entreposé, vers chacune des quatre collectivités. Le transport supposera le parcours de grandes distances entre les sites d'entreposage provisoires actuels et une de ces collectivités. D'autres travaux devront être effectués pour préciser et développer pour chaque site des itinéraires et modes de transport qui répondront aux critères techniques détaillés de sûreté.

Au cours de la Phase 2, la planification et l'évaluation du transport devra tenir compte de l'avis de la collectivité, ce qui supposera :

- de tenir compte de ses valeurs et préférences sociales ainsi que de comprendre ses questions et ses préoccupations d'ordre social et d'y répondre;
- de comprendre et de traiter les questions réglementaires relatives aux itinéraires de transport, lesquelles pourront passer par les provinces du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan;
- de tenir compte de l'avis des collectivités situées le long des itinéraires de transport, lesquelles forment un groupe partageant le même intérêt, concernant les itinéraires de transport possibles.

Les activités de la Phase 2 traiteront de ces incertitudes et fourniront des informations additionnelles qui pourront être utilisées pour évaluer et comparer l'aptitude potentielle des collectivités.

Bien-être de la collectivité, intérêt et consentement possible

Les études d'Évaluation préliminaire menées à ce jour indiquent qu'il est plausible que le bien-être de la collectivité puisse être favorisé, que son intérêt puisse se maintenir et que les collectivités et les peuples autochtones de la région environnante puisse être engagées à participer à l'évaluation de l'aptitude des sites à accueillir le projet de la GAP. Bien que les quatre collectivités semblent très susceptibles de répondre aux exigences dans ce domaine, d'autres travaux devront être effectués pour explorer et confirmer cette possibilité.

Les principaux déterminants de l'aptitude à accueillir le projet incluent les décisions que prendront les personnes concernées au sujet de l'apprentissage du projet, la possibilité de favoriser le bien-être de la collectivité et de la région et, ultimement, la possibilité qu'elles consentent à accueillir le projet et à soutenir sa mise en oeuvre dans la région. D'après les résultats des études de la Phase 1, la SGDN ne peut anticiper avec certitude la conclusion d'un

dialogue qui devra se poursuivre encore un temps pour parvenir à une décision éclairée. Pour bien mesurer l'aptitude d'une collectivité et d'une région à accueillir le projet, les activités d'engagement devront se poursuivre et s'élargir pour inviter les collectivités environnantes et les peuples autochtones potentiellement touchés à en apprendre davantage et à participer au processus de décision.

Pour toutes les collectivités qui passeront à la seconde phase d'études, il faudra aborder certaines questions importantes et y répondre :

- Parmi les secteurs potentiels repérés dans les collectivités, peut-on délimiter des secteurs plus précis qui seraient en outre socialement acceptables?
 - Dans chaque collectivité, des discussions très préliminaires ont eu lieu pour déterminer comment la collectivité interagit avec le territoire, à quel type d'activités s'adonnent ses membres et à quels endroits ils le font, des faits qui devront être pris en compte dans le choix des sites qui feront l'objet d'études plus poussées. Par exemple, certains membres de la collectivité de Schreiber ont mentionné l'importance de préserver l'Aire marine nationale de conservation du lac Supérieur et de préserver les berges du lac Supérieur au profit d'autres usages lorsque viendra le temps de choisir des sites pour des études futures dans la région. Chaque collectivité peut avoir ses propres priorités et préférences et il faudra en tenir compte dans la planification des études subséquentes.
 - Dans chacune des collectivités de Creighton, de Hornepayne, d'Ignace et de Schreiber, les discussions devront s'élargir au-delà de la collectivité locale pour inclure les collectivités environnantes et les peuples autochtones, qui auront leurs propres points de vue à apporter. Au cours de ces travaux futurs, il sera important de tenir compte du savoir traditionnel autochtone lors du choix et de l'évaluation des sites potentiels. On prévoit que l'intégration du savoir traditionnel autochtone élargira la gamme des critères utilisés pour évaluer l'aptitude des sites, suscitera de nouvelles et différentes approches en matière de récolte et d'interprétation des données et apportera une perspective unique qui éclairera de manière particulière les études détaillées et permettra de mieux comprendre les liens culturels et spirituels qui unissent les Autochtones au territoire.
- Peut-on concevoir un plan de mise en oeuvre (traitant des éléments tels que l'ingénierie, la logistique et le bien-être de la collectivité) qui garantirait la sûreté du projet, s'harmoniserait avec les aspirations de la collectivité et de la région et serait économiquement viable?
 - Le processus de sélection d'un site encourage à une planification partagée pour s'assurer, dans la mesure du possible, que les besoins et les attentes de la collectivité sont compris et, si possible, pris en compte dans la conception des plans de mise en oeuvre.
 - La SGDN et les collectivités devront approfondir en détail les avantages potentiels du projet et la façon dont les incidences négatives potentielles associées à la mise en oeuvre du projet peuvent être gérées pour chaque secteur délimité afin de mieux harmoniser le projet avec les priorités, les objectifs et les aspirations de la collectivité.
 - Les études de la Phase 2 dresseront un inventaire des ressources requises pour soutenir la mise en oeuvre sûre du projet et la SGDN évaluera si l'investissement nécessaire pour atteindre cet objectif constitue un usage raisonnable et prudent des fonds disponibles. Cette évaluation examinera entre autres les coûts de conception, de construction et d'exploitation de l'installation propres à chaque site; les coûts de la mise à niveau des infrastructures de transport et d'autres aménagements; et les coûts liés aux investissements requis pour favoriser le bien-être de la collectivité et de la région.

- L'intérêt et le dialogue dans la collectivité et la région peuvent-ils se maintenir au cours des phases subséquentes d'étude, lesquelles s'échelonneront sur plusieurs années et plusieurs cycles d'élection?
 - Le projet exige un intérêt et une participation soutenue de la part de la collectivité dans le cadre d'un processus d'apprentissage qui se poursuivra pendant une longue période. Des activités intensives d'engagement seront menées au cours des études de la Phase 2 pour mieux évaluer la capacité de soutenir cet intérêt et cette participation.

- Peut-on soutenir les conditions sociales et politiques nécessaires à l'élargissement de l'étude à la plus grande région, ce qui suppose la collaboration de la collectivité, des collectivités environnantes et des peuples autochtones potentiellement touchés à la mise en oeuvre du projet?
 - Au-delà d'un intérêt et d'une participation soutenus, le projet de la GAP exige que ceux qui seront ultimement touchés par le projet soient capables de travailler ensemble à envisager et à planifier sa mise en oeuvre dans la région. Des activités poussées d'engagement menées en collaboration avec les collectivités de Creighton, de Hornepayne, d'Ignace et de Schreiber au cours des études de la Phase 2 permettront de mieux cerner la capacité de ces régions à former le type de partenariat nécessaire à la progression du projet.

Et maintenant

Étapes suivantes pour les collectivités

Plus de trois ans après le lancement du processus de sélection d'un site, les huit collectivités les premières à s'être engagées dans le processus sont parvenues au terme des Évaluations préliminaires de la Phase 1 et des décisions ont été prises concernant le groupe réduit de collectivités qui feront l'objet de la prochaine phase d'études.

D'après les résultats des études de la Phase 1 achevées dans ces huit premières collectivités, il a été déterminé que quatre collectivités étaient plus susceptibles de répondre aux exigences du projet de la GAP et commandaient des études plus poussées. La SGDN est impatiente de discuter des étapes suivantes avec les collectivités de Creighton, de Hornepayne, d'Ignace et de Schreiber et d'examiner avec elles le programme de la Phase 2.

La SGDN travaillera étroitement avec les collectivités d'Ear Falls, de Pinehouse, de la Première nation d'English River et de Wawa à la conclusion des travaux dans leur collectivité.

La SGDN tient à reconnaître le leadership assumé par chacune de ces collectivités, qui ont contribué largement à tracer la voie à suivre et à faire avancer le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

La SGDN poursuit les évaluations de la Phase 1 entreprises dans 12 autres collectivités ontariennes et prévoit les achever en 2014. Les constats de ces évaluations permettront de décider si d'autres collectivités sont particulièrement susceptibles de pouvoir répondre aux exigences du projet et devraient participer aux études plus détaillées de la Phase 2.

Un bilan continu

Dans le cadre d'une séquence pluriannuelle d'activités d'engagement et d'évaluations, la SGDN et les collectivités continueront de dresser un bilan de leurs constats. Cela permettra d'orienter progressivement les études plus détaillées vers les secteurs les plus susceptibles de répondre aux exigences et, au fil du temps, de choisir un site de prédilection sûr unique, au sein d'une collectivité informée et consentante.

Les résultats des Évaluations préliminaires de la Phase 1 ont guidé le premier choix des collectivités parmi les huit premières participantes où les études plus détaillées seront réalisées. Un nombre réduit de collectivités qui sont les plus susceptibles de pouvoir répondre aux exigences du projet feront l'objet des Évaluations de la Phase 2, lesquelles comportent des études plus détaillées sur le terrain et des activités élargies de dialogue.

Lorsque des constats indiqueront qu'une collectivité est peu susceptible de pouvoir répondre aux exigences du projet, des discussions auront lieu en temps utile pour conclure de manière appropriée les études dans la région. Les collectivités reconnaissent qu'un processus d'élimination constitue une partie nécessaire et inévitable d'un processus de sélection d'un site et ont demandé à être régulièrement informées de même qu'à être tenues au courant si des études indiquent que leur candidature n'est pas solide. Par respect et équité pour les collectivités concernées, la SGDN s'est engagée à régulièrement faire le point avec elles tout au long de cette phase de plusieurs années pour examiner les constats des évaluations. Ce processus d'élimination permettra de concentrer les études et les ressources sur les secteurs les plus susceptibles de se prêter à la mise en oeuvre du projet.

Poursuivre en partenariat

Chacune des collectivités participant aux Évaluations préliminaires a contribué à lancer le processus visant à développer les relations nécessaires à la mise en oeuvre du projet de la GAP.

En travaillant avec les collectivités intéressées et en approchant de façon préliminaire les collectivités environnantes et les peuples autochtones, la SGDN prend connaissance de la nature et de la forme que devront prendre les partenariats par lesquelles le projet de la GAP sera mis en oeuvre. Engager les collectivités environnantes et les peuples autochtones à apprendre et à participer aux décisions sera un élément important de la Phase 2. Ultimement, la mise en oeuvre du plan canadien ne pourra aller de l'avant qu'avec la collaboration de la collectivité intéressée, des collectivités environnantes et des peuples autochtones potentiellement touchés à sa mise en oeuvre.

Pour que le Canada puisse continuer sur la voie de la mise en oeuvre de la GAP, il faudra mettre à contribution nos meilleures connaissances et nos meilleures compétences collectives, le leadership des collectivités et nos efforts de collaboration les plus déterminés qui soient pour assurer la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien.